

Études & Résultats

DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES



JANVIER
2016
NUMÉRO
0947

Petites surfaces, surpeuplement, habitat dégradé : des conditions de logement plus difficiles après une séparation

Après une séparation, les familles doivent prendre en compte, dans leurs besoins de logement, les enfants qui vivent avec elles, mais aussi ceux qui résident chez leur autre parent de manière occasionnelle ou plus régulière.

Les parents de famille monoparentale et ceux qui vivent seuls sans leur(s) enfant(s) sont moins satisfaits de leurs conditions de logement que les autres. Moins souvent propriétaires, ils ont aussi plus de difficultés à payer les frais liés à leur habitat. Ils résident plus souvent en ville, dans un logement collectif, ancien et comportant des défauts importants.

Vivant dans une plus petite surface, les familles monoparentales sont davantage confrontées au surpeuplement que les autres familles. Parmi les personnes seules, les parents qui vivent sans leur(s) enfant(s) ont des logements plus grands, même s'ils déplorent un peu plus souvent le manque d'espace, qui pourrait être lié à l'accueil de leur(s) enfant(s).

Les conditions de logement des familles recomposées sont meilleures que celles des parents sans conjoint, mais restent moins favorables que celles des autres familles.

Sophie Villaume (DREES)

En 2013, selon l'enquête Logement de l'INSEE, 38 % des ménages dont la personne de référence a entre 25 et 59 ans forment une famille dite « traditionnelle », c'est-à-dire deux parents vivant en couple avec des enfants nés de leur union, contre 45 % en 2001 (encadré). La montée de l'instabilité du couple (Vanderschelden, 2006) explique en partie la hausse des personnes seules et des familles monoparentales : entre 2001 et 2013, leurs parts parmi les ménages progressent respectivement de 20 % à 25 % et de 10 % à 12 %. La monoparentalité est souvent une situation transitoire avant une reconstitution familiale (Buisson, Costemalle, Daguët, 2015)¹. La part des familles recomposées parmi les familles avec enfant(s) augmente ainsi, de 7 % en 2001 à 10 % en 2013. L'étude porte sur les 16 millions de ménages de France métropolitaine dont la personne de référence a entre 25 et 59 ans. Elle s'intéresse particulièrement aux conditions de logement des personnes qui ont un ou plusieurs enfants mineurs² et qui ont connu pour la plupart une séparation conjugale : familles recomposées, familles monoparentales, parents seuls ou en couple dont les enfants vivent en dehors de leur domicile³. Les ménages ayant connu une séparation présentent des particularités en termes de taille et de composition. En 2013, on

- ...
1. Dans la majorité des cas, la monoparentalité intervient après une période de vie en couple : toutefois en 2011, 12 % des monoparents tous âges confondus déclarent n'avoir jamais été en couple. La quasi-totalité d'entre eux sont des femmes.
 2. Le champ d'analyse exclut 4 % des ménages avec enfants mineurs.
 3. L'enquête ne collecte pas directement les informations sur les séparations conjugales.

•••

4. Ces éléments sont laissés à l'appréciation du parent répondant et peuvent être sous-déclarés. Les beaux-parents déclarent plus souvent la double résidence de leurs beaux-enfants, que les parents pour leurs enfants (Domingo, 2013).

5. Hors collectivités (internat, foyer).

6. Le questionnaire ne permet pas de le vérifier. À noter que moins de 1 % des familles traditionnelles comptent un enfant mineur résidant en partie ailleurs.

7. Il peut s'agir d'un parent qui s'est séparé après avoir eu un enfant d'une première union. L'enfant vit avec son autre parent et le premier parent a fondé une nouvelle famille.

compte, d'une part, 51 % de familles monoparentales avec un seul enfant, soit 14 points de plus que les familles traditionnelles (37 %). Et, d'autre part, 35 % de familles recomposées ont au moins trois enfants, contre 20 % de l'ensemble des familles.

Le risque pour un enfant d'avoir connu une séparation de ses parents augmente avec l'âge. Dans 17 % des familles monoparentales, le benjamin a moins de 6 ans, contre 41 % des familles traditionnelles. Dans les familles recomposées, l'écart d'âge entre l'aîné et le benjamin est plus élevé qu'au sein des autres familles : 8 ans contre 5 ans en moyenne.

Après une séparation, une équation logement-famille plus compliquée

En cas de séparation des parents, l'enfant peut partager son temps entre le logement de ses deux parents selon des modalités variées. L'enquête Logement ne recueille pas les modalités de garde mises en place à la suite d'une séparation, mais elle fournit deux informations : une estimation du temps passé au sein du logement enquêté par les enfants qui y résident et l'existence d'enfants qui vivent ailleurs⁴.

Dans environ un quart des familles monoparentales ou recomposées, certains enfants vivent une partie du temps dans un autre logement⁵, probablement au domicile de leur autre parent⁶ (tableau 1). La mère déclare six fois sur dix que l'enfant multirésident vit avec elle toute l'année ou presque, et près de trois fois sur dix qu'il n'y vit que quelques mois dans l'année ou moins. Quatre fois sur dix, le père déclare que l'enfant vit avec lui quelques mois dans l'année. Quand le père a formé une nouvelle famille, l'enfant passe un peu moins de temps chez lui que lorsqu'il vit seul. Les enfants sont le plus souvent multirésidents entre 6 et 11 ans : c'est le cas pour près de trois enfants de familles monoparentales sur dix, et pour quatre enfants de familles recomposées sur dix nés d'une précédente union. Avant 6 ans et au-delà de 11 ans, deux enfants de familles monoparentales sur dix partagent leur temps entre deux logements. C'est aussi le cas d'un quart des enfants de familles recomposées nés d'une précédente union. Dans les familles recomposées, les trois quarts des enfants de moins de 6 ans sont ceux du couple actuel.



ENCADRÉ

Enquête et définitions

Sources

L'enquête Logement a été réalisée par l'INSEE entre juin 2013 et juin 2014 et fait suite à une série d'enquêtes réalisées régulièrement depuis 1955. Elle décrit les logements des ménages et recueille aussi leur opinion sur leurs conditions de logement. L'enquête 2013 compte 33 000 logements répondants dont 27 000 en France métropolitaine. Elle porte sur les logements ordinaires, hors collectivités (foyers, internats, casernes...) et habitations mobiles.

Définitions

Une famille est constituée :

- soit d'un couple et de son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage. Si les enfants sont tous des enfants du couple, il s'agit d'une **famille dite « traditionnelle »**. Si l'un des enfants est né d'une union précédente de l'un des conjoints, c'est une **famille recomposée** ;
- soit d'une **famille monoparentale** : un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage.

Les parents qui vivent sans leur(s) enfant(s) : aucun enfant ne vit habituellement dans leur logement, et ils ont au moins un enfant mineur qui réside ailleurs. Ces parents peuvent vivre seuls ou être en couple.

Les parents vivant sans conjoint : ce sont des parents qui ne vivent pas avec un conjoint dans leur logement. Il s'agit des parents de famille monoparentale et des parents qui vivent seuls sans leur(s) enfant(s).

Le statut d'occupation : définit la situation juridique du ménage concernant l'occupation de sa résidence principale. On distingue ici :

- **les propriétaires non accédants** : ils sont propriétaires de leur résidence principale, sans prêt immobilier en cours ;
- **les accédants à la propriété** : ils sont propriétaires de leur résidence principale et ont un ou plusieurs prêts concernant cet achat en cours de remboursement ;
- **les locataires** d'un logement vide, relevant du secteur social ou du secteur libre ;
- **les autres statuts d'occupation** : locataires d'un logement meublé, logés à titre gratuit...

Le surpeuplement caractérise un logement dont le nombre de pièces est strictement inférieur au besoin théorique du ménage. L'indice de peuplement utilisé ici est défini par l'INSEE, on considère que sont nécessaires :

- une pièce de séjour pour le ménage ;
- une pièce pour chaque couple ;
- une pièce pour les célibataires de 19 ans ou plus ;
- et, pour les célibataires de moins de 19 ans : une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou s'ils ont moins de 7 ans ; sinon, une pièce par enfant.

En outre, 5 % des familles comptent un enfant de moins de 18 ans qui ne vit pas au sein du logement. En faisant l'hypothèse que ces enfants vivent chez leur autre parent, on estime qu'il s'agit pour l'essentiel de parents séparés qui n'ont pas la garde de leur enfant. Sont ainsi concernées les familles recomposées (14 %), les personnes seules (9 %) – des hommes dans neuf cas sur dix – et, dans une moindre mesure, les couples sans enfant (4 %). C'est aussi le cas, même si c'est plus rare, de 2 % des familles traditionnelles, dans lesquelles un des parents a eu au moins un enfant issu d'une précédente union qui vit avec son autre parent⁷. Concernant l'âge des enfants vivant ailleurs, 14 % ont moins de 6 ans quand le parent vit seul, contre 7 % quand le parent vit à nouveau en couple (sans enfant) et 5 % quand il vit au sein d'une famille traditionnelle ou recomposée.

Plus de difficultés à payer les frais liés au logement pour les parents vivant sans conjoint

Les familles monoparentales ont en moyenne des niveaux de vie plus faibles que les autres familles. Disposant de ressources moins élevées, 39 % d'entre elles sont locataires d'un logement du secteur social (parc habitation à loyer modéré [HLM] ou autres) ou soumis à la loi de 1948, contre respectivement 14 % des familles traditionnelles et 18 % des familles recomposées (tableau 2). Elles sont moins souvent propriétaires de leur logement que les couples avec enfants : 12 % sont propriétaires non accédants et 20 % sont accédants à la propriété (encadré), contre respectivement 21 % et 48 % des familles traditionnelles. Comparées à ces dernières, les familles recomposées accèdent également moins souvent à la

TABLEAU 1

Multirésidence des enfants mineurs

En %

Familles	Famille monoparentale	Famille recomposée	
Part des familles avec enfants mineurs où l'un d'eux est multirésident	25	28	
Enfants		Ensemble des enfants	Enfants issus d'une précédente union
Part des enfants multirésidents			
Ensemble	23	20	31
parmi les moins de 6 ans	21	6	25 (*)
parmi les enfants de 6 à 11 ans	26	27	40
parmi les enfants de 12 à 17 ans	21	23	25
Quotité de temps passé dans le logement enquêté en cas de multirésidence			
Le logement enquêté est celui de la mère			
Toute l'année ou presque	61	62	
Plutôt les week-ends et les vacances	5	5	
Plutôt en semaine	8	7	
Quelques mois dans l'année ou moins	25	26	
Le logement enquêté est celui du père			
Toute l'année ou presque	27	20	
Plutôt les week-ends et les vacances	32	36	
Plutôt en semaine	4	4	
Quelques mois dans l'année ou moins	36	40	

(*) L'effectif de cette catégorie est faible, les résultats sont à prendre avec précaution.

Note • La multirésidence recouvre ici les cas où un enfant réside une partie du temps dans un autre logement, qui n'est pas une collectivité (comme un internat ou un foyer). Il s'agit sans doute le plus souvent du domicile de l'autre parent, même si l'enquête ne permet pas de le vérifier strictement. Toutefois, moins de 1 % des familles traditionnelles comptent un enfant mineur résidant en partie ailleurs, et moins de 1 % des enfants de familles traditionnelles sont multirésidents.

Lecture • Dans 25 % des familles monoparentales où vit au moins un enfant de moins de 18 ans, au moins l'un de ces enfants est multirésident. 21 % des enfants de familles monoparentales de moins de 6 ans sont multirésidents. 61 % des enfants multirésidents qui vivent avec leur mère au sein d'une famille monoparentale résident toute l'année ou presque chez elle.

Champ • France métropolitaine, résidences principales, familles avec enfant mineur dont la personne de référence a entre 25 et 59 ans.

Sources • Enquête Logement 2013, INSEE calculs DREES.

propriété. À tranche d'âges comparable, ces résultats sur le statut d'occupation des familles restent vérifiés.

Un peu plus de la moitié des familles locataires perçoivent une aide au logement ; c'est le cas de sept familles monoparentales sur dix. Malgré ces aides, les monoparents locataires ou accédants à la propriété rencontrent plus fréquemment que les autres des difficultés à payer les frais liés à leur logement. Au cours des deux ans précédant l'enquête, 20 % des familles monoparentales se sont trouvées dans cette situation contre 15 % des familles traditionnelles et 18 % des familles recomposées (graphique A sur le site Internet de la DREES).

Les parents qui vivent seuls sans leur(s) enfant(s) [encadré] sont, pour l'essentiel, locataires (41 % dans le parc privé et 27 % dans le secteur social). À âge égal, leurs ressources sont proches de celles des per-

sonnes seules qui n'ont pas d'enfant. Pourtant, 29 % ont rencontré des difficultés à payer les frais liés à leur logement, contre 15 % des personnes seules qui n'ont pas d'enfant. Cet écart s'observe encore à âge comparable. Ils sont parfois confrontés à des charges supplémentaires liées à leur(s) enfant(s), notamment s'ils disposent d'un domicile plus grand pour les accueillir, ou s'ils participent aux frais de transport lorsque les enfants résident loin de chez eux.

Des conditions de logement moins satisfaisantes

Près de la moitié des familles monoparentales et des parents qui vivent seuls sans leur(s) enfant(s) habitent dans une unité urbaine de plus de 200 000 habitants (y compris Paris), contre quatre familles traditionnelles sur dix et un peu plus d'un tiers des familles recomposées (tableau 2). Seuls 15 % résident dans une commune rurale, contre 26 %

des autres familles. Plus souvent locataires dans le secteur social, ils habitent plus fréquemment que les autres dans des zones urbaines sensibles, ou dans le voisinage de cités ou de grands ensembles. Comparés aux autres ménages, ils sont aussi un peu moins satisfaits de leur quartier : 10 % déclarent ne pas s'y plaire, contre 6 % des familles traditionnelles.

Habitant plus souvent dans de grandes villes, les familles monoparentales vivent aussi bien moins souvent dans une maison individuelle que les couples avec enfants (41 % contre 72 %), mais plus que les personnes seules. 26 % des familles monoparentales et 29 % des parents qui vivent seuls sans leur(s) enfant(s) déclarent que leur logement comporte au moins deux défauts importants : installation électrique dégradée, humidité, mauvais état général de l'immeuble, mauvaise isolation, air qui passe, ou encore manque d'eau chaude, de w.-c., de salle de bains. C'est le cas de 22 % des familles recomposées et de 17 % des familles traditionnelles. Les familles monoparentales vivent aussi dans des logements plus anciens que les autres familles : 59 % de leurs logements ont été construits avant 1975, contre 46 % de ceux des couples avec enfants. Et ce, quelle que soit la taille de la commune de résidence.

Les familles monoparentales plus concernées par le surpeuplement

Les familles monoparentales disposent en moyenne de 24 m² habitables de moins que les familles traditionnelles (86 m² contre 110 m²) [tableau 2]. Cette différence de surface n'est pas seulement due à l'absence d'un conjoint dans le logement, mais s'explique surtout par les caractéristiques spécifiques des familles monoparentales. Cependant, si elles avaient les mêmes caractéristiques que les familles traditionnelles (âge de la personne de référence, nombre d'enfants, âge du benjamin, niveau de vie, localisation, statut d'occupation, type de logement, présence d'un mineur hors domicile ou multirésident), leur logement aurait encore 6 m² de moins en moyenne (tableau 3).

Cette plus petite surface, à caractéristiques comparables, se traduit par un surpeuplement. Si l'on compare le nombre effectif de pièces du logement au besoin théorique de pièces du ménage selon sa composition

(encadré), 18 % des familles monoparentales vivent dans des logements surpeuplés, contre 10 % des familles recomposées et 7 % des familles traditionnelles. Ces écarts demeurent à nombre d'enfants identique (graphique). Ce surpeuplement est ressenti par les monoparents qui jugent plus fréquemment que les parents de familles traditionnelles que le nombre de pièces de leur logement est insuffisant ou très insuffisant au regard de la taille de leur famille. En définitive, les familles monoparentales sont moins satisfaites de leur logement que les autres familles : 12 % d'entre elles trouvent leurs conditions de logement insuffisantes, contre 8 % des familles recomposées et 6 % des familles traditionnelles.

Les familles recomposées disposent en moyenne de surfaces comparables aux familles traditionnelles (tableau 2), mais sont aussi plus souvent des familles nombreuses. À même nombre d'enfants, elles disposent ainsi de logements plus petits en moyenne (4 m² de moins), ce qui s'explique notamment par le moindre niveau de vie des parents ayant connu une séparation. En effet, à nombre d'enfants et quartile de niveau de vie comparables, la différence de surface n'est plus significative.

Parmi les familles avec deux ou trois enfants, les familles recomposées vivent un peu plus souvent dans un logement surpeuplé que les familles traditionnelles (graphique). La présence de demi-frères ou sœurs (voire

de quasi-frères ou sœurs⁸) peut nécessiter davantage de chambres qu'au sein d'une famille traditionnelle (Pirus, 2011), mais le lien familial n'est pas pris en compte dans la mesure du surpeuplement. En outre, les enfants de famille recomposée ont en moyenne une plus grande différence d'âge.

Pas d'effet sur la taille du logement des familles si l'un des enfants vit hors du domicile

Au sein des familles, à autres caractéristiques semblables, le fait qu'un des enfants du ménage soit multirésident n'a pas d'incidence sur la surface du logement (tableau 3), l'enfant disposant dans tous les

•••
8. Les enfants du beau-parent issus d'une précédente union.

TABLEAU 2

Caractéristiques du logement et du quartier

	Personne seule... (1)		Couple sans enfant... (1)		Famille mono-parentale	Famille traditionnelle	Famille recomposée	Ensemble (2)
	... sans aucun enfant	... avec enfant mineur hors domicile	... sans aucun enfant	... avec enfant mineur hors domicile				
Logement								
Statut d'occupation (en %)								
Propriétaire non accédant	13	7	13	13	12	21	12	21
Accédant à la propriété	18	16	29	21	20	48	41	31
Locataire d'un logement vide secteur HLM, social, ou loyer soumis à la loi 1948	20	27	12	21	39	14	18	19
Locataire d'un logement vide, à loyer libre	38	41	40	42	26	15	27	24
Autre statut (locataire d'un logement meublé, logé à titre gratuit...)	11	8	7	3	4	3	3	5
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100
Part des ménages qui résident (en %)								
Dans une maison individuelle	24	28	42	49	41	72	71	55
Dans un logement qui compte au moins deux défauts importants (3)	19	29	22	23	26	17	22	20
Surface moyenne (en m²)								
	55	66	76	86	86	110	108	91
Nombre moyen de pièces								
	2,4	2,8	3,3	3,8	3,9	4,8	4,8	4,0
Quartier								
Part des ménages qui résident (en %)								
Dans une unité urbaine de 200 000 habitants ou plus	55	47	49	34	47	40	35	43
Au voisinage d'immeubles en cité ou de grands ensembles	12	17	9	10	21	9	9	11
Dans une zone urbaine sensible (ZUS)	5	8	5	6	10	5	6	6
Part des ménages qui déclarent ne pas se plaire dans leur quartier (en %)								
	6	10	6	8	10	6	8	7

(1) Ménages sans enfant à leur domicile. Pour la comparaison, on a retiré ici les ménages qui ont des enfants tous majeurs hors domicile, soit un quart des personnes seules et la moitié des couples sans enfant.

(2) Y compris les personnes seules et couples sans enfant qui ont un enfant majeur hors domicile, et les ménages de plusieurs personnes sans famille.

(3) Défaut important : installation électrique dégradée, humidité, mauvais état général de l'immeuble, mauvaise isolation, air qui passe, pas d'eau chaude, pas de W.-C., pas de salle de bains au sein du logement.

Lecture • Parmi les personnes seules de 25-59 ans qui n'ont jamais eu d'enfant, 13 % sont propriétaires non accédants. 55 % résident dans une unité urbaine de 200 000 habitants ou plus.

Champ • France métropolitaine, résidences principales, ménages dont la personne de référence a entre 25 et 59 ans.

Sources • Enquête Logement 2013, INSEE calculs DREES.

cas d'un espace lui étant destiné (chambre pour lui seul ou partagée). Comparées aux autres familles avec enfants mineurs, celles où l'un d'entre eux réside une partie du temps ailleurs trouvent moins souvent que leur nombre de pièces est insuffisant (19 % contre 22 %) et cela se vérifie à type de famille, âge et nombre de pièces et surface par habitant comparables (tableau A sur le site Internet de la DREES).

De même, la présence d'un enfant mineur en dehors du domicile influence peu la surface des logements des familles recomposées (105 m² contre 108 m²). On peut supposer qu'un enfant qui rend visite à son

père ou à sa mère peut partager la chambre d'un autre enfant. En revanche, parmi les familles traditionnelles, celles dont l'un des parents a un enfant issu d'une précédente union qui vit ailleurs disposent d'une surface plus petite : 91 m² contre 110 m² en moyenne. Mais sur le champ de l'ensemble des familles, une fois les autres caractéristiques prises en compte, la présence d'un enfant mineur hors domicile ne change pas significativement la surface du logement (tableau 3). Cependant, les familles qui comptent un enfant mineur hors domicile trouvent plus fréquemment que les autres qu'il leur manque une pièce (33 % contre

19 %), et cela se vérifie à âge, type de famille, et caractéristiques d'occupation du logement comparables (tableau A sur le site Internet de la DREES). Le manque de place, par contrainte financière, peut constituer un frein à l'accueil d'un enfant vivant ailleurs.

Des logements plus grands pour les parents dont tous les enfants mineurs vivent ailleurs

Les parents qui vivent sans leur(s) enfant(s), seuls ou en couple, disposent de logements en moyenne plus grands que les personnes seules ou en couple qui n'ont jamais eu d'enfants (environ 10 m² de plus), [tableau 2], et

TABLEAU 3

Modélisation de la surface des logements

	En m ²		
	Personnes seules et couples sans enfant	Familles avec enfant(s)	Ensemble
Constante	48	59	50
Référence : âge de la personne de référence (25-34 ans)	0	0	0
Âge de la personne de référence : 35-44 ans	0 (ns)	-1 (ns)	1 (ns)
Âge de la personne de référence : 45-59 ans	7	4	9
Référence : adulte du ménage = personne seule	0		0
Adultes du ménage en couple	14		9
Référence : famille traditionnelle		0	
Famille monoparentale		-6	
Famille recomposée		-1 (ns)	
Surface marginale par enfant supplémentaire dans le logement		9	10
Référence : âge du benjamin < 6 ans		0	
Âge du benjamin >= 6 ans		8	
Référence : 1^{er} quartile de niveau de vie par unité de consommation (1)	0	0	0
2 ^e quartile	3	1 (ns)	2
3 ^e quartile	5	7	6
4 ^e quartile	16	22	19
Référence : unité urbaine de 200 000 habitants ou plus	0	0	0
Unité urbaine de 20 000 à 199 999 habitants	5	6	6
Commune rurale ou unité urbaine de moins de 20 000 habitants	8	10	9
Référence : propriétaire (accédant ou non)	0	0	0
Locataire d'un logement vide secteur HLM, social, loi 1948	-9	-14	-12
Locataire d'un logement vide, à loyer libre	-17	-14	-16
Autre statut	-20	-22	-21
Référence : logement collectif	0	0	0
Logement individuel (maison)	31	26	29
Référence : pas d'enfant mineur ou aucun d'eux n'est multirésident		0	
Au moins un mineur du ménage est multirésident		1 (ns)	
Référence : pas d'enfant hors domicile ou tous majeurs	0	0	0
Au moins un mineur hors domicile	6 (2)	-2 (ns)	2 (ns)

ns = non significatif au seuil de 5 %.

(1) Le niveau de vie correspond au revenu annuel net moyen avant impôts du ménage, rapporté au nombre d'unités de consommation (UC). Pour un ménage donné, le nombre d'UC est calculé en attribuant la valeur de 1 au premier adulte du ménage, 0,5 aux autres adultes et 0,3 aux enfants de moins de 14 ans. Les quartiles de niveau de vie sont calculés ici sur le champ des ménages dont la personne de référence a entre 25 et 59 ans.

(2) Si on retire du champ les personnes seules et les couples sans enfant qui n'ont que des enfants majeurs hors domicile, ce coefficient vaut 9 (et l'effet de l'âge devient non significatif).

Note • L'ajout d'une variable « enfants de même sexe » a été testé sur le champ des familles avec deux enfants, sans impact significatif sur la surface du logement, au seuil de 5 %.

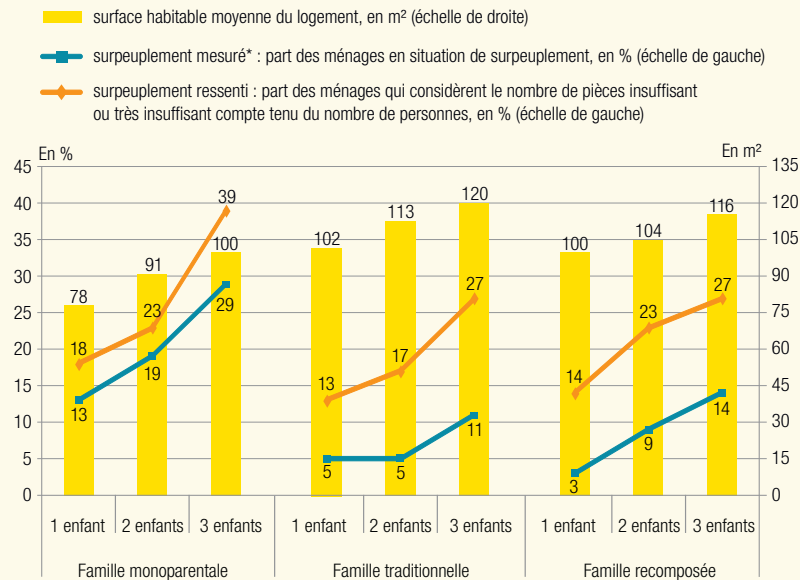
Lecture • Parmi les personnes seules et les couples sans enfant, toutes choses égales par ailleurs (âge de la personne de référence, niveau de vie, taille de la commune de résidence, statut d'occupation, type de logement, présence d'un enfant mineur hors domicile), les couples disposent en moyenne de 14 m² de plus que les personnes seules.

Champ • France métropolitaine, résidences principales, ménages dont la personne de référence a entre 25 et 59 ans, hors ménages de plusieurs personnes sans famille.

Sources • Enquête Logement 2013, INSEE calculs DREES.

GRAPHIQUE

Surface moyenne du logement, surpeuplements mesuré et ressenti



* Un logement est dit « surpeuplé » si le nombre de pièces est inférieur au besoin théorique du ménage. On considère ici que sont nécessaires : une pièce de séjour pour le ménage ; une pièce pour chaque couple ; une pièce pour les célibataires de 19 ans ou plus ; et, pour les célibataires de moins de 19 ans : une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou s'ils ont moins de sept ans ; sinon, une pièce par enfant.

Note • Au-delà de trois enfants, les effectifs de familles monoparentales et recomposées enquêtées sont faibles.

Lecture • Les familles monoparentales avec un enfant disposent en moyenne de 78 m². 13 % vivent dans un logement surpeuplé et 18 % trouvent leur nombre de pièces insuffisant ou très insuffisant.

Champ • France métropolitaine, résidences principales, familles dont la personne de référence a entre 25 et 59 ans et qui comptent entre un et trois enfants.

Sources • Enquête Logement 2013, INSEE calculs DREES.

ce résultat est confirmé à autres caractéristiques comparables (tableau 3).

Malgré cette superficie plus importante, ils sont plus nombreux que ceux qui n'ont jamais eu d'enfant à trouver qu'il manque une pièce dans leur logement, surtout quand ils vivent en couple. Ainsi 18 % des personnes seules qui vivent sans leur(s) enfant(s) trouvent leur nombre de pièces insuffisant, contre 15 % de celles qui n'ont aucun enfant. C'est le cas de 28 % des couples qui vivent sans leur(s) enfant(s) contre 16 % des couples qui n'ont pas d'enfant(s). L'espace supplémentaire dont ils disposent leur semble nécessaire, probablement pour accueillir leurs enfants de temps à autre. En outre, leur précédent logement était souvent plus grand⁹, ce qui pourrait expliquer leur sentiment de manquer d'espace. La présence d'un conjoint, beau-parent de l'enfant, accroît encore ce besoin d'espace. Ces écarts d'opinions se maintiennent à âge, type de ménage et taille de logement équivalents (tableau A sur le site Internet de la DREES).

Les personnes seules et couples sans enfant qui ont un enfant mineur hors domicile sont également plus souvent insatisfaits de leurs conditions de logement (respectivement 16 % et 12 %) que ceux qui n'ont pas d'enfant(s) [respectivement 8 % et 7 %].

9. Parmi les personnes seules qui ont déménagé en France métropolitaine dans les quatre ans qui ont précédé l'enquête, 63 % de celles avec enfant mineur hors domicile avaient auparavant un logement plus grand, contre 41 % de celles sans enfant.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Acs M., Lhommeau B., Raynaud E., 2015, « Les familles monoparentales depuis 1990 », *Dossiers Solidarité et Santé*, DREES, n° 67, juillet.
- Arnault S., Crusson L., Donzeau N., Rougerie C., 2015, « Les conditions de logement fin 2013 », *Insee Première*, INSEE, n° 1546, avril.
- Buisson G., Costemalle V., Daguet F., 2015, « Depuis combien de temps est-on parent de famille monoparentale ? », *Insee Première*, INSEE, n° 1539, mars.
- Domingo P., 2013, « Les modalités de résidence des enfants de parents séparés », *l'essentiel*, CNAF, n° 139, octobre.
- Lapinte A., 2013, « Un enfant sur dix vit dans une famille recomposée », *Insee Première*, INSEE, n°1 470, octobre.
- « Les revenus et le patrimoine des ménages », *Insee Références*, édition 2014.
- Mazuy M., Barbieri M., D'Albis H., 2014, « L'évolution démographique récente en France : la diminution du nombre de mariages se poursuit », *Population-F*, INED, 69 (3), pp. 313-364.
- Pirus C., 2011, « Les conditions d'habitat des enfants : poids des structures familiales et de la taille des fratries », *France portrait social*, INSEE, novembre.
- Vanderschelden M., 2006, « Les ruptures d'unions : plus fréquentes, mais pas plus précoces », *Insee Première*, INSEE, n° 1107, novembre.

LA DREES SUR INTERNET

Retrouvez toutes nos publications sur notre site

www.drees.sante.gouv.fr

Retrouvez toutes nos données sur

www.data.drees.sante.gouv.fr

Pour recevoir nos avis de parution

www.drees.sante.gouv.fr/les-avis-de-parution,2052.html

Directeur de la publication : Franck von Lennep

Responsable d'édition : Carmela Riposa

Secrétaires de rédaction : Sabine Boulanger et Laurence Grivet

Composition et mise en pages : Stéphane Jeandet

Conception graphique : Julie Hiet et Philippe Brulin

Imprimeur : Imprimerie centrale de Lens

Pour toute information : drees-infos@sante.gouv.fr

Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources •

ISSN papier 1292-6876 • ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384